

A propos de nos recours (mai 2011)

Nous avons décidé, il y a quelques semaines, d'abandonner nos recours contre le permis de démolir du jardin, devenus sans objet maintenant que les arbres ont été abattus et le jardin ravagé. Ces recours étaient essentiellement destinés à gagner du temps pour permettre au préfet d'Ile-de-France de suspendre l'avenant illégal que la Mairie de Paris avait accordé à l'architecte Mangin (ce qui aurait pu permettre de revoir en profondeur le projet de jardin), mais le Préfet n'en a rien fait. Soucieux d'économiser l'argent de nos adhérents et donateurs et de consacrer notre énergie aux combats qui peuvent encore être utiles, nous nous sommes donc désistés. Anne Hidalgo s'en est félicitée devant le Conseil de Paris, en laissant entendre que cela signifiait que nous reconnaissions avoir eu tort : absolument pas ! Simplement, à la différence de la Mairie de Paris, nous ne disposons pas de ressources illimitées, financées par le contribuable, pour mener des actions en justice. D'ailleurs, quand la Mairie de Paris nous impose de payer 4000 euros pour ses frais d'avocat, comme en décembre dernier, elle cherche clairement à nous asphyxier financièrement...

Nous poursuivons en revanche deux autres recours très importants, destinés à éviter qu'en plus du ravage du jardin et de la construction d'un grand toit inutile, ce soit le contribuable qui paie l'ensemble d'une addition de jour en jour plus lourde.

Le premier recours vise l'accord financier entre la Ville et Unibail. Un de nos adhérents a acheté deux actions d'Unibail pour pouvoir participer à l'assemblée générale des actionnaires. Il y a pris la parole et s'est étonné de cet accord qui, selon Anne Hidalgo, était « *une excellente affaire pour les Parisiens* ». Le petit sourire en coin de Guillaume Poitrinal, Président du directoire d'Unibail, et sa réponse argumentée lui ont confirmé que, tout au contraire, c'était une excellente affaire pour Unibail. L'année 2010 a d'ailleurs été tellement bonne pour ce groupe qu'il a distribué en octobre dernier des dividendes exceptionnels de 20 € par action, et que M. Poitrinal s'est vu octroyer une augmentation de salaire de 68 % ! Nous sommes donc plus déterminés que jamais à dénoncer l'accord financier sur les Halles.

Notre deuxième recours concerne un nouvel avenant, qui accorde aux architectes Berger et Anziutti une rallonge de 28 % par rapport à leur contrat initial, ce qui en principe est illégal (on ne peut pas aller au-delà de 15 %). Le coût du projet des Halles va allègrement dépasser le milliard et il n'y a aucune raison que ces dérives financières cessent si personne ne réagit.

Merci de continuer à nous soutenir financièrement pour ces recours ! Vous pouvez adresser vos dons, à l'ordre de l'association Accomplir, à notre trésorier Bernard Blot 118 rue Rambuteau 75001 Paris.